

Compte-rendu de la réunion ordinaire des référents de proximité

Etablissement Sécurité - Opérations de Secours

28 février 2023

Début de réunion : 10h00

Fin de réunion : 10h55

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

[Redacted list of proximity referents]

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement [Redacted]



Responsable Relations Socia [Redacted]

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ Points d'actualité :

30^{ème} anniversaire Grand Final :

Avengers: Power the Night, nouveau spectacle nocturne de drones dédié à Marvel du 28 janvier au 8 mai 2023

Disney Dreams! à partir du 12 avril 2023

Réouverture de *"it's a small world"* au printemps 2023

We Belong Together, dès l'été 2023 nouveau spectacle à *Studio Theater*

Une Z-CARD® Well-being est désormais disponible regroupant l'ensemble des ressources bien-être proposées par Disneyland Paris réparties en 5 grandes thématiques :

Accompagnement professionnel, Prévention et santé, Formations bien-être et sécurité, Diversité et Inclusion, Qualité de vie et Cast Expérience. Annexée en fin de ce compte-rendu

26 février au 4 mars : Global Recognition Week

Une semaine dédiée à la reconnaissance pour The Walt Disney Company/Disney Parks, Experiences and Products. Au cœur de cette semaine, le 1er mars est la journée internationale du compliment. C'est aussi la date de la Cast Recognition Day, dédiée à la reconnaissance de tous les Cast Members. Au programme : remises de prix, ateliers et ressources autour de la gratitude.

14 mars : International Women's Day

L'égalité entre les femmes et les hommes est un des piliers de l'inclusion à Disneyland Paris. Cet engagement est célébré pendant tout le mois de mars à travers The Walt Disney Company. Une journée de conférences inspirantes et d'ateliers réservés aux Cast Members est organisée au Disney Newport Bay Club sous le thème : Cast Member un jour, Cast Member toujours.

Formation : Appréhender les outils digitaux de Disneyland® Paris

Tous les Cast Members sont concernés par l'utilisation de différents outils digitaux dans leur quotidien. Quels sont ces différents outils ? A quoi servent-ils ? Dès le mois de mars, Disney University met en place pour les Cast Members dans le plan de développement de compétences 2023, une formation en présentiel de 3 heures (sur le temps de travail), permettant de mieux appréhender les fondamentaux de ces différents outils : Myl [REDACTED], MyLearn, DTools HR, UKG, MyPeopleDoc, etc :

Les objectifs :

Se connecter, naviguer,

Partager et transmettre des documents de manière sécurisée,

S'inscrire et suivre des formations,

Faire une demande de congés, consulter les plannings

Se repérer dans un appel virtuel

➤ Point sur les effectifs :

Situation au 31 janvier 2023: 563 cast members

CDI : 554 Cast members dont 146 femmes et 408 hommes

CDD : 9 dont 6 alternants : dont 2 femmes et 7 hommes

Recrutement en cours :

Poste de Directeur : recrutement toujours en cours en externe

Poste de l' [] recrutement finalisé et le choix s'est porté sur un candidat externe qui intégrera l'entreprise prochainement.

Recrutement d'une chargée de gestion de crise

Les postes sont portés au recrutement au fur et à mesure de leur vacance, pas de coupe budgétaire sur l'établissement.

Renfort de la sous-traitance en test sur les 2 parcs afin de pallier aux incivilités et violences qui sont en hausse. Très bien perçu et apprécié des équipes opérationnelles. Nous verrons si l'on reconduit le dispositif ou pas.

➤ Points d'actualité sociale

• **Revalorisation des minima conventionnels au 1/01/2023**

Pour faire suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 qui sera portée à 1709,28 euros bruts par mois, la grille des minima conventionnels est intégralement révisée au 1^{er} janvier comme suit, cela représente une augmentation d'environ 2% :

	Minimas conventionnels au 01/08/2022	Minimas conventionnels au 01/01/23
150	1 695,65 €	1 730,00 €
175	1 715,00 €	1 750,00 €
181	1 735,00 €	1 770,00 €
187	1 755,00 €	1 790,00 €
200	1 785,00 €	1 820,00 €
215	1 798,00 €	1 835,00 €
220	1 835,00 €	1 870,00 €
225	1 867,00 €	1 900,00 €
250	2 056,50 €	2 100,00 €
260	2 350,00 €	2 400,00 €

430	3 445,00 €	3 515,00 €
520	4 220,00 €	4 305,00 €

- **Négociation**

Signature du 10^{ème} accord en faveur des salariés en situation de handicap le 21 décembre 2022

L'accord dans sa totalité est disponible sur l'espace HUB/espaces RH

Absences rémunérées et aménagement du temps de travail

- 5 jours au lieu de 4 pour les salariés en situation de handicap. Ce nombre peut être porté à 6 sur préconisation du médecin traitant ou du médecin spécialiste qui suit le salarié ;
- 5 jours au lieu de 3 pour les salariés ayant un conjoint (ou partenaire de PACS) ou un parent (mère ou père) handicapé ;
- Application de ces 5 jours aux salariés grands-parents ayant un petit-enfant en situation de handicap ;
- Aménagement d'horaires pour les salariés aidants étendu aux salariés dans l'attente d'une place en établissement adapté ou spécialisé de leur enfant handicapé sur présentation d'un justificatif.

Aide à l'amélioration de la qualité de vie

- Prise en charge à hauteur de 300 €* des achats de piles et autres petits matériels des prothèses auditives ;
- Prise en charge à hauteur de 1 000 €* des réparations et petits matériels pour les fauteuils roulants ;
- Augmentation de la prise en charge du coût d'un fauteuil roulant à 7 000 euros au lieu de 5 000 euros ;
- Participation à hauteur de 1 000 € au financement d'un permis de conduire adapté si ce dernier est indispensable à l'accès sur site ;
- Extension de la prise en charge du coût du déménagement du salarié ayant un enfant en situation de handicap dans le cadre d'un rapprochement entre le domicile et l'institution spécialisée fréquentée par l'enfant.

* Somme maximum sur la durée de l'accord (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025)

Accompagnement financier renforcé

- Abaissement de la condition d'ancienneté à 10 ans pour bénéficier du maintien des cotisations retraite de base et complémentaire dans la limite du plafond de la sécurité sociale dans le cadre d'un passage à temps partiel ;

- Maintien de la rémunération, en complément du versement de l'Allocation journalière de proche aidant (AJPA), dans le cadre du congé de proches aidants pendant une durée de 60 jours.

- **Indemnité forfaitaire Télétravail**

L'indemnité forfaitaire destinée à participer aux frais inhérents au télétravail est désormais fixée à 2,60 € par jour télétravaillé dans la limite de 57,20 € par mois. (Gouvernement)

Une communication sur cette revalorisation qui sera rétroactive au 1er janvier 2023 et visible sur la paie du mois de février.

2. Situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation

Aucune réclamation reçue mais des échanges ont porté sur :

Il est fait état des problèmes de paie rencontrés au sein des équipes prévention secours (concernant le décompte des congés payés, le non-remboursement des transports, les heures supplémentaires réalisées non indemnisées et...). Malgré leur remontée, ceux-ci ne sont toujours pas résolus.

Il est demandé la possibilité d'avoir un seul et même interlocuteur tenant compte de la particularité du traitement de ces équipes. Serait-il possible d'envisager que quelqu'un du service paie puisse venir expliciter la lecture du bulletin de paie pour une meilleure compréhension.

Il est pris note des points soulevés et allons faire le point avec le responsable de cette équipe afin d'identifier les situations et permettre leur solutionnement avec le service paie.

Le Chef d'Etablissement informe les référents de proximité que la prochaine réunion aura lieu le 20 avril 2023 à 10h00, dans la salle de réunion Suzy et Perla 1er étage du bâtiment Imaginations. Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le 30 mars à 23h59 (soit 7 jours avant l'envoi de la convocation prévue le 06 avril 2023).



Ressources administratives à votre disposition

- Outils HR : formulaires et processus RH en accès libre 24/7
- Centre de Services RH - GHR - permanences téléphoniques / prise de rendez-vous en ligne. Appel au 122 (en interne) / 01 80 30 00 10, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h 30, ou par mail : rh@chrysalis.fr (dans votre Pour toute demande RH, n'hésitez pas à privilégier l'écrit HR)
- Workforce : Groupes d'entraide thématiques : "Le Fil d'Actu RH", "MyAD", "Génies et vous", etc.
- "GUIDE DES POLITIQUES D'ENTREPRISE", règlements, accords et autres dispositions de Chrysalis RH Paris regroupés dans un même document.

Disponibles sur l'Intranet HR

Mutuelle et Prévoyance

- Garanties Mutuelle AG2R inc.
- Informations accessibles 24/7 sur le 55 50 14 64 en français
- Pour toute question, l'interlocuteur est au téléphone : 4 47 86 (en interne) / 01 80 30 00 10 (en externe) / rh@chrysalis.fr (par email) ou rh@chrysalis.fr (sur votre espace client du site)
- Accompagnement des pairs

Soutien psychologique

se référer AG2R

- Papa Stimulus pour les Cast Members : ligne téléphonique 24/7, appels anonymes et gratuits au 0 801 802 212
- Workplace Options pour les agents/coll : ligne téléphonique 24/7, appels anonymes et gratuits au 0 800 914 621
- L'écoute : application dédiée à la santé mentale et au bien-être
- Employee Relations : service dédié au signalement de comportements inappropriés (harcèlement, agissement sexiste, discrimination, intimidation) Appel au 4 88 88 (interne) du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

FORMATIONS BIEN ÊTRE ET SÉCURITÉ

Onboarding

- Journée Tradition et parcours de Formations à l'embauche - formations transverses, spécifiques métier et sécurité.

Remarque : toutes les formations sur l'Intranet HR - "Bienvenue à bord"

Formations réglementaires continues

- Sécurité au point de travail, aide de démarrage ("Standards Of Business Conduct SOBC"), prévention des troubles musculo-squelettiques, harcèlement, Prévention du Harcèlement et de la Discrimination.



